

Les technologies de l'information et de la communication
(réseaux sociaux et autres)
Conscientisation dans les infractions de nature sexuelle en ligne

Objectif de l'atelier	Objectif général : Sensibiliser les parents et les enfants aux risques liés aux vidéos à caractère sexuel, aux différentes infractions sexuelles et à leurs conséquences pour les victimes comme pour les auteurs. Résultats attendus : Les parents sont mieux informés et peuvent sensibiliser leurs enfants/jeunes sur les dangers et les conséquences découlant des vidéos à caractère sexuel ; Les enfants prennent conscience des différentes infractions de nature sexuelle et de leurs conséquences pour les victimes et eux-mêmes.
Logistique	• Une salle avec des chaises, en rond • Prévoir de l'espace pour des mises en situation • Un vidéo projecteur si possible (si l'on veut projeter une vidéo) • 10 participants maximum, à raison de 05 parents et 05 enfants ou rien que des enfants • Durée : 1 h 45 <i>Pratique développée par le BNCE-Togo</i>
Introduction (10 min)	• Accueillir les parents, les installer ; • Saluer l'assistance tout en se présentant et demander que les parents fassent de même ; • Animer un brise-glace pour se détendre (chant, actions gymniques etc.) ; • Présenter le cadre de la rencontre du jour. Avec l'accès croissant à Internet et aux smartphones équipés d'appareils photo, la diffusion rapide de contenus inapproprié et même à caractère sexuel est devenue un enjeu majeur dans l'environnement numérique. La diffusion non consentie d'images ou de vidéos à caractère pornographique peut avoir de graves conséquences sur la vie des personnes concernées, tant sur le plan psychologique, social et professionnel que sur le plan juridique. Il est donc essentiel de sensibiliser les parents, les enfants et les jeunes aux risques liés à ces pratiques, ainsi qu'aux moyens de protéger leur réputation et celle des autres en ligne.
C'est quoi une image /photo /vidéo à caractère sexuel ? (10 min)	1. Brainstorming préalable : Demander aux participants : • Que signifie « à caractère sexuel » ? • Quels types d'images ou de vidéos peuvent être considérés comme sexuels ? • Pourquoi certaines images ou vidéos ne doivent-elles pas être partagées ?

	2. Messages clés : Une image, une photo ou une vidéo à caractère sexuel montre une personne nue, partiellement nue ou engagée dans un comportement à connotation sexuelle. Il est interdit et dangereux pour les enfants et les adolescents de produire, visionner, partager ou diffuser des images ou vidéos à caractère sexuel d’eux-mêmes ou d’autres personnes, quel qu’en soit le motif. Le droit à l’image est protégé par la loi. Chacun a le droit de décider si son image peut être prise, utilisée ou diffusée. L’utilisation du smartphone est aujourd’hui devenue courante dans la vie quotidienne. Toutefois, son utilisation par les enfants et les adolescents doit être encadrée et responsable. Les parents ou tuteurs ont un rôle essentiel à jouer en les accompagnant et en veillant aux contenus et aux sites qu’ils consultent afin de les protéger des risques liés à l’environnement numérique. Aujourd’hui, le téléphone portable est un outil très utile qui permet : ✓ de communiquer ; ✓ de rechercher des informations sur Internet ; ✓ de travailler et d’étudier ; ✓ de prendre des photos et des vidéos ; ✓ de se divertir ; ✓ d’échanger avec sa famille, des amis (y compris virtuels) grâce aux réseaux sociaux. ✓ d’accéder à de nombreux services en ligne ✓ d’effectuer des transactions financières, Cependant, utilisé de manière irresponsable, il peut aussi : ✓ servir à harceler, menacer ou faire du chantage ; ✓ porter atteinte à la vie privée d’autrui ; ✓ conduire à des infractions punies par la loi ; ✓ causer des préjudices graves à soi-même ou à d’autres personnes. Il est donc important d’utiliser son téléphone et Internet de manière responsable, avec l’accompagnement et la vigilance des parents ou des adultes de confiance. L’utilisation d’un smartphone est « la norme » aujourd’hui en matière de communication, de transactions financières, de recherche, de divertissement, etc. Mais il est à noter que son utilisation doit être rationnelle pour les jeunes, avec un droit de regard des parents sur les sites fréquentés par ces derniers.
Partage de photo et chantage	1. Mise en situation (5 min)

(20 min)

- ✓ Projeter une courte vidéo ou présenter un échange de messages illustrant une situation de chantage en ligne.
- ✓ Demander aux participants ce qu'ils comprennent de la situation.
- ✓ Expliquer ce qu'est le chantage : il s'agit d'une personne qui menace une autre afin d'obtenir de l'argent, des faveurs ou un comportement particulier.
- ✓ Inviter deux volontaires à jouer une courte scène illustrant une situation de chantage.
- ✓ Échanger avec les participants sur les usages des photos privées et sur le droit à l'image.

2. Messages clés (5 min)

- ✓ Même si ce n'est pas interdit, il est fortement déconseillé de prendre ou de partager des photos intimes de soi-même, car une fois envoyées, il est impossible de garder le contrôle sur leur diffusion.
- ✓ Photographier ou filmer une autre personne sans son consentement, puis partager ces images, constitue une atteinte à sa vie privée et est sanctionné par la loi.
- ✓ Un téléphone peut être perdu, volé ou piraté. Des personnes mal intentionnées peuvent alors accéder aux contenus enregistrés.
- ✓ Les photos et vidéos numériques peuvent rester stockées sur les appareils, dans le cloud ou sur Internet, même après leur suppression apparente.
- ✓ Une personne de confiance aujourd'hui peut ne plus l'être demain ; il est donc important de réfléchir avant de partager un contenu personnel.
- ✓ Internet et l'intelligence artificielle offrent de nombreuses opportunités, mais peuvent également être utilisés à des fins de manipulation, de harcèlement ou de chantage.

À retenir :

- ✓ Réfléchis avant de partager une photo ou une vidéo privée.
- ✓ Protège ton image et respecte celle des autres.
- ✓ En cas de menace ou de chantage, demande immédiatement l'aide d'un parent, d'un enseignant ou d'un autre adulte de confiance.

3. Jeu de rôles et discussion (10 min)

Solliciter deux volontaires : l'un va jouer le rôle de maître chanteur et le second celui d'ami(e) victime.

Scénario :

Un garçon demande à une amie de lui envoyer des photos intimes. Il lui promet qu'elles resteront privées. Après avoir hésité, elle accepte parce qu'elle lui fait confiance.

	Quelques semaines plus tard, à la suite d'une mésentente, le garçon menace de publier les photos si elle ne lui donne pas de l'argent ou n'accepte pas ses demandes. La fille le supplie, mais il persiste. Discussion avec le groupe : • Quels sont les comportements inappropriés dans cette situation ? quels sont les comportements qui ont été appropriés ? • Quelles émotions peut ressentir la victime ? • Que pourrait-elle faire pour se protéger ? • Vers qui peut-elle se tourner pour obtenir de l'aide ? • Comment réagir si l'on est témoin d'une situation similaire ? Conclure en rappelant que le chantage est une forme de violence et qu'aucune victime ne doit rester seule face à cette situation.
Comment dire non à ses amis (20 min)	1. Brainstorming (5 min) Inviter les participants à réfléchir : • Qu'est-ce que le chantage ? • Comment se sent une personne victime de chantage ? • Quelles peuvent être les conséquences pour la victime ? • Quelles conséquences et quelles sanctions pour l'auteur de ces actes ? Expliquer que le chantage consiste à exercer une pression ou à proférer des menaces pour obtenir quelque chose, une contrepartie, d'une autre personne. 2. Mise en situation (10 min) Solliciter deux volontaires : Scénario : Un enfant demande à son amie de lui envoyer une photo intime. Elle refuse. Il la menace alors de mettre fin à leur amitié si elle n'accepte pas. Malgré cette pression, elle maintient son refus. Leur relation prend fin. Discussion : • La jeune fille a-t-elle pris la bonne décision ? Pourquoi ? • L'ami a-t-il respecté son choix ? • Que pourrait faire la jeune fille pour obtenir de l'aide ou du soutien ? • Comment réagir face à une telle pression ? 3. Messages clés (5 min) Restez soi-même : ✓ Chacun a le droit de dire « non » lorsqu'une demande le met mal à l'aise ou lui semble dangereuse. ✓ Une véritable amitié repose sur le respect et ne doit jamais être fondée sur la pression, les menaces ou le chantage. ✓ Une amitié fondée sur le respect accepte vos limites. Si quelqu'un continue à vous mettre la pression malgré votre refus, prenez vos distances et chercher le soutien d'un adulte de confiance.

	✓ Le partage de photos, vidéos ou images à caractère sexuel comporte des risques importants pour la vie privée, la réputation et l'avenir de la personne concernée. Expliquer le à votre ami. ✓ Protéger son image et respecter celle des autres est une responsabilité de chacun.
Comprendre la notion d'infraction à caractère sexuel (5 min)	Messages clés ✓ Une infraction est un acte interdit par la loi et passible de sanctions. ✓ Les infractions sont classées selon leur gravité. ✓ Une infraction à caractère sexuel est un acte portant atteinte à l'intégrité sexuelle, à la dignité ou au consentement, et qui est sanctionné pénalement. Parmi les infractions à caractère sexuel figurent notamment : • Le viol • les agressions sexuelles ; • le harcèlement sexuel ; • l'exhibition sexuelle ; • les menaces ou le chantage à caractère sexuel ; • la diffusion d'images ou de vidéos intimes sans consentement. • L'outrage sexiste, propos ou comportement à connotation sexuelle dégradant, humiliant ou hostile Avec les technologies numériques, certaines infractions prennent aujourd'hui la forme de : • la diffusion non consentie d'images ou de vidéos intimes ; • la sextorsion (chantage exercé à partir de contenus intimes). À retenir : • Les enfants ne doivent ni produire, ni partager, ni diffuser des contenus à caractère sexuel. • Ils doivent également éviter les groupes ou espaces numériques où circulent ce type de contenus. • Ces contenus peuvent exposer les enfants à des risques d'exploitation, de manipulation ou de victimisation. • En cas de situation inquiétante, il est important d'en parler rapidement à un parent, un enseignant ou un autre adulte de confiance. Les parents ou tuteurs doivent signaler aux réseaux sociaux, aux plateformes en ligne et, si nécessaire, aux autorités compétentes, tout contenu illégal ou inapproprié impliquant des enfants afin de contribuer à leur protection.
Développer des comportements responsables sur les réseaux sociaux (20 min)	Messages clés Chaque personne a droit au respect de son image et de sa vie privée. Il est important de réfléchir avant de prendre, partager ou publier une photo ou une vidéo.

	• Quelle que soit la nature de la photo, il est interdit de publier la photo ou la vidéo d'une personne reconnaissable sans son consentement. • Avant de prendre une photo ou de la partager, il faut toujours demander l'autorisation de la personne concernée et lui dire le cadre de la diffusion (et si c'est un enfant, l'autorisation de son parent). • Menacer quelqu'un de diffuser des images ou des vidéos privées constitue une forme de chantage et est puni par la loi. • Une fois publiée sur Internet, une image peut être copiée, enregistrée et diffusée sans contrôle. • Avec l'intelligence artificielle, Publier des photos et vidéos en ligne comporte aujourd'hui davantage de risques, car elles peuvent être rapidement partagées, détournées ou modifiées ou utilisées pour créer de faux contenus pouvant nuire à la réputation d'une personne. • Il devient de plus en plus difficile de distinguer une vraie image d'un contenu modifié ou créé par l'IA • Il est donc essentiel de protéger ses propres images et de respecter celles des autres. Brainstorming Échanger avec les participants autour des questions suivantes : • Qu'est-ce que l'intelligence artificielle ? • Comment utilisez-vous l'intelligence artificielle dans votre quotidien ? • Quels avantages peut-elle apporter ? • Quels risques peut entraîner son utilisation malveillante pour la victime ? • Quelles peuvent être les conséquences pour la personne qui l'utilise de manière abusive ? L'intelligence artificielle (IA) est une technologie qui permet à des machines ou à des programmes informatiques d'effectuer certaines tâches habituellement réalisées par les êtres humains, comme comprendre des informations, apprendre, répondre à des questions, créer des textes, des images ou des vidéos, et prendre certaines décisions.
Conclusion (5 min)	Au terme de cette séance, les participants doivent retenir que : ✓ Le droit à l'image et le droit à la vie privée protègent chaque personne, mais ces droits peuvent être menacés par une utilisation imprudente d'Internet et des réseaux sociaux. ✓ Avant d'envoyer, de partager ou de publier une photo ou une vidéo, il est important de réfléchir aux conséquences possibles et de s'assurer du consentement des personnes concernées.

	✓ ✓ Il est essentiel d'être prudent dans ses relations en ligne et de bien réfléchir avant d'accorder sa confiance ou de partager des informations personnelles. ✓ Une fois diffusée en ligne, une image peut être difficile à contrôler ou à supprimer définitivement. ✓ Les technologies numériques et l'intelligence artificielle peuvent être utiles, mais elles peuvent aussi être utilisées pour nuire, manipuler ou porter atteinte à la réputation et à la vie privée des personnes. ✓ Les lois protègent les données personnelles, la vie privée et le droit à l'image ; leur non-respect peut entraîner des sanctions. ✓ Les parents et les éducateurs ont un rôle essentiel dans l'accompagnement des enfants vers une utilisation sûre, responsable et respectueuse du numérique. Ils doivent dialoguer régulièrement avec eux sur les sites, applications et réseaux sociaux qu'ils utilisent. ✓ En cas de harcèlement, de chantage ou de diffusion non autorisée d'images, il est important d'en parler rapidement à un parent, un enseignant ou tout autre adulte de confiance afin d'obtenir de l'aide et une protection adaptée.
Recommandations pour le suivi	Après cette séance, il est important de laisser quelques jours aux parents et aux enfants afin qu'ils puissent mettre en pratique ce qu'ils ont appris. Lors des visites ou activités de suivi, il conviendra de vérifier : Pour les parents : ✓ Si les parents assurent un accompagnement et une supervision adaptés des activités numériques de leurs enfants ; ✓ Si les mécanismes de protection et de signalement sont connus et utilisés lorsque cela est nécessaire. ✓ Si les parents ou enfants ayant identifié des problèmes de harcèlement, de chantage ou d'atteinte à la vie privée ont-ils pu prendre les mesures nécessaires pour y faire face. Pour les enfants : ✓ Si les enfants connaissent mieux les risques liés au partage d'images et à l'utilisation des réseaux sociaux ; ✓ S'ils adoptent des comportements plus prudents et responsables en ligne ; ✓ S'ils sont capables d'identifier et de signaler des situations de harcèlement, de chantage ou d'atteinte à la vie privée ; ✓ S'ils sensibilisent à leur tour leurs camarades et leur entourage ; ✓ Si les enfants ont renforcé leur confiance en eux et leur capacité à dire « non » face aux pressions de leurs pairs ;